PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE CACOUNA

Le 19 DÉCEMBRE 2011

Procès-verbal de la session ajournée du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le dix-neuvième jour de décembre deux mille onze (2011) à 20h00, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

Gilles D'Amours	s #1	présent
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Gilbert Dumont	#4	présent
André Guay	#5	présent
Carol Jean	#6	présent

1. Ouverture de l'assemblée

La séance est ouverte à 20h00, la mairesse, madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et madame Madeleine Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

Les conseillers absents ont reçu l'avis de convocation selon la loi.

2011-12-345.2 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Carol Jean et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2011-12-346.3.1 Ratification des déboursés de décembre 2011 et approbation des comptes du mois

Il est proposé par monsieur André Guay et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la liste # 4 des transferts de crédits soient approuvés tels que présentés.

Que les comptes pour la période du 1 au 19 décembre 2011 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 4543.00\$ à même le fonds général et de 53 587.06\$ à même le règlement d'emprunt no 34-10.

Que le compte de Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup adoptée par la résolution no 2011-12-314.4.1 à la réunion régulière du 5 décembre 2011 soit modifiée et le montant de 22 371.74\$ soit remplacé par 17 824.71\$.

Que madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, dir. gén. / sec. trés. soient autorisées à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. La dir. gén. & sec. trés. confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

3.2 Avis de motion- Règlement rémunération des élus

Avis de motion est régulièrement donné par monsieur Carol Jean qu'à une prochaine réunion un règlement sera adopté concernant la rémunération des élus à compter du 1 er janvier 2012 remplaçant le règlement no 31-10.

Monsieur Carol Jean dépose au conseil le projet de règlement no 43-12 concernant la rémunération des élus.

2011-12-347.3.3 Taux indexation des contrats ou autres pour 2012

Considérant que certains contrats tiennent compte de l'IPC;

Considérant qu'il y a lieu d'adopter le taux d'indice du prix à la consommation qui sera appliqué pour 2012;

En conséquence,

Il est proposé par madame Francine Côté et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil accepte que 2.3% sera le taux de référence pour l'indice du prix à la consommation (IPC) pour toutes les transactions de la municipalité qui nécessitent la majoration de l'IPC pour 2012.

2011-12-348.3.4 Règlement no 42-11 – taux de taxation de l'année financière 2012

- A: Règlement d'adoption des taux de taxation de l'année financière de 2012.
- **B**: D'imposition de la taxe foncière, des taxes foncières spéciales et des tarifs pour les services :
 - d'aqueduc
 - collecte et disposition des matières résiduelles
 - égouts (entretien)
 - égouts (service de la dette)

ATTENDU QUE le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été donné le 5 décembre 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le règlement no 42-11 est et soit adopté et que le conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit :

ARTICLE 1:

Le taux de taxe foncière générale est fixé à <u>.7111\$/100\$</u> pour l'année **2012** conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier **2012**.

ARTICLE 2:

Les taux des taxes foncières spéciales identifiées ci-dessous sont fixés pour l'année fiscale **2012** conformément au rôle d'évaluation en vigueur le premier janvier **2012**.

Taxe foncière spéciale (Sûreté du Québec)	.1118 \$/100\$
Taxe foncière spéciale (MRC)	.1377 \$ /100\$
Taxe foncière spéciale (Service Incendie)régl.272	.0182 \$/ 100\$
Taxe foncière spéciale (caserne incendie)régl. 16-08	.0206 \$/100\$
ARTICLE 3:	

Le conseil fixe les tarifs suivants pour les services 2012:

- 1) Le mode de tarification est établi en fonction de l'unité de base.
- 2) La valeur de l'unité de base est décrétée annuellement par règlement.
- 3) L'unité de référence de base est celle d'une résidence unifamiliale.
- 4) Si l'unité à évaluer s'apparente mais est différente de l'unité de référence de base, il faut consulter le présent règlement
- 5) Les unités sont déterminées selon les catégories suivantes:

TARIFICATION ÉGOUTS 111.00\$

	Unité de base
RÉSIDENTIELS	1
MOTELS	2
RESTAURANTS	2
COMMERCES	1
COIFFEUSES	1
AUBERGES-CHAMBRES-GITES-3 chambres & moins	1,5
INSTITUTIONNELS	1
SERVICES DE SANTÉ	1
BARS	1,5
RÉSIDENCES PERSONNES AGÉES	2
GARAGES	1,5
FERMES	2
MOTEL RÉSIDENTIEL	.3
FERBLANTERIE	.5
SAISONNIERS	0,5

TARIFICATION AQUEDUC 63.08\$

	Unité de base
RÉSIDENTIELS	1
MOTELS- SAISONNIERS	1,5
MOTELS	2
RESTAURANTS	2
COMMERCES	1
COIFFEUSES	1
AUBERGES - CHAMBRES - GITES	1,5
INSTITUTIONNELS	1
SERVICES DE SANTÉ	1
BARS	1,5
RÉSIDENCES PERSONNES AGÉES	2
GARAGES	1,5
FERMES	1
SAISONNIERS	0,5
INDUSTRIELS	1
MOTEL RÉSIDENTIEL	.3
FERBLANTERIE	.5

TARIFICATION MATIÈRES RÉSIDUELLES 167.86\$

	,			
HINIT	ΓF	DE	R	ASE

RÉSIDENTIELS MOTELS- SAISONNIERS MOTELS	1 1,5 2
RESTAURANTS	1
COMMERCES	1
COIFFEUSES	1
AUBERGES - CHAMBRES - GITES	1,5
INSTITUTIONNELS	1
SERVICES DE SANTÉ	1
BARS	1,5
RÉSIDENCES PERSONNES AGÉES	2
GARAGES	1,5
FERMES	1
SAISONNIERS	0,5
INDUSTRIEL	conteneur

Pour conteneur chargement avant :

Conteneur de grandeur suivante :

1.5 mètres cubes	435.66\$
1.75 mètres cubes	455.66\$
2 mètres cubes	475.65\$
2.75 mètres cubes	535.63\$
3 mètres cubes	555.62\$
4 mètres cubes	680.70\$
4.5 mètres cubes	653.04\$
6 mètres cubes et plus	840.66\$

matières résiduelles 167.86\$ par unité de base 5000.00\$ tarif fixe annuel matières résiduelles - Min. des Transports 111.00\$ par unité de base égouts (entretien) égouts –service de la dette (secteur paroisse) 382.66\$ par unité de logement aqueduc 63.08\$ par unité de base aqueduc (surplus) 0.45\$ / par m.c. additionnel (Dépassant 200 m.c.)

- égouts service de la dette (D'Amours du Parc) 14,493\$ du mètre linéaire égouts – service de la dette (Rue des Muguets) 522.66\$/ par unité de base
- cours d'eau 4457.50\$/tarif fixe pour 2 propriétaires Identifiés par la MRC de Rivière-du-Loup

ARTICLE 4:

Tarification selon règlement no 34-10 - Aqueduc, égouts, bassins aérés

Taxe foncière spéciale (aqueduc, égouts, bassins) .0130\$/100\$

(ensemble des évaluations)

3.58\$/unité conduite maîtresse

(desservie ou qui devront être desservie en aqueduc)

-	aqueduc (200 à 436 du Patrimoine)	89.23\$/unité
-	assainissement (200 à 436 du Patrimoine)	267.69\$/unité

- assainissement (Tous desservis ou qui devront

Être desservis en égouts) 16.63\$/unité

- assainissement (437 à 623 du Patrimoine) 129.79\$/unité

La taxation de cette section sera effectuée selon la description des unités d'évaluation du règlement no 34-10.

ARTICLE 5:

Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est désormais fixé à **15**% à compter du 1^{er} janvier **2012**.

ARTICLE 6:

Chaque fois que le total de toutes les taxes (y compris les tarifs et les compensations) à l'égard d'un immeuble imposable porté au rôle d'évaluation dépasse 300 \$ pour chacune des unités d'évaluation, le compte est alors divisible en trois (3 versements égaux). L'échéance du premier ou unique versement est fixée au trentième jour qui suit l'expédition du compte de taxe. L'échéance du deuxième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 90^{ième} jour de la première échéance et le troisième versement est fixé au premier jour ouvrable postérieur au 90^{ième} jour qui suit la date d'exigibilité du second versement.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Le présent règlement est adopté le 19 décembre 2011

2011-12-349.3.5 Journal Epik

Dépôt au conseil de la demande de commandite pour la publication du livre « Commerce et Villégiature à Cacouna ».par M. Yvan Roy qui a déjà été accepté par le conseil en mars dernier.

Il est proposé par monsieur André Guay et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de verser la somme de 2500\$ au journal Épik de Cacouna comme commandite pour la publication du livre « Commerce et Villégiature à Cacouna » qui sera mis en vente le 22 décembre prochain.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2011-12-350.4.1 Salaire brigadier scolaire

Attendu que le brigadier scolaire a demandé une augmentation de salaire au 1 er janvier 2012;

Attendu que le brigadier doit se déplacer à plusieurs reprises durant de courtes périodes pour la sécurité des écoliers;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de verser au brigadier scolaire un salaire hebdomadaire de :

- 80\$ pour l'année 2012
- 90\$ pour l'année 2013
- 100\$ pour l'année 2014

et ce, durant la période scolaire.

5. TRANSPORT

2011-12-351.5.1 Déneigement-chemin site ornithologique

Dépôt d'une offre de service de Ferme Fermière Inc. pour le déneigement du chemin du site ornithologique et de son stationnement pour l'hiver 2011-2012 au coût de 85\$ de l'heure.

Attendu que la municipalité de Cacouna répond à diverses demandes de déneiger le chemin pour se rendre au site ornithologique;

Attendu que les contrats de la municipalité sont indexés à l'IPC soit 2.3% pour l'année 2012;

Attendu que cette demande représente une augmentation de plus de 6%;

Attendu que le conseil reconnaît qu'une augmentation de l'essence est aussi à prendre en considération;

Attendu que le conseil autorise une augmentation de coûts de 3% pour l'année 2012;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Carol Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la municipalité de Cacouna accepte l'offre de services de Ferme Fermière Inc. pour le déneigement du chemin et du stationnement du site ornithologique, au besoin, pour l'hiver 2011-2012 au coût de 82.40\$ de l'heure.

2011-12-352.5.2 Offre de service de Vidéotron

Dépôt d'une offre de location du terrain pour l'installation d'une tour de Vidéotron sur le terrain du réservoir.

Il est proposé par monsieur André Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la municipalité de Cacouna accepte l'offre de Vidéotron pour l'installation d'une tour sur le terrain du réservoir au coût annuel de 10 000\$ pour la 1 ère année et majoré de l'IPC annuellement par la suite.

Que le conseil accepte l'offre de signature d'un bail d'une durée de dix ans avec une option de renouvellement de 10 ans.

6. HYGIENE DU MILIEU

6.1 Salaire technicienne en eaux

Reporté à une prochaine réunion.

2011-12-353.6.2 Demande de paiement no 6 - lot no 3

Dépôt du décompte progressif no 6 par le Consortium Cima+/Roche pour les travaux du lot 3 :

-Lafontaine Leclerc Inc. demande de paiement no 6 –lot 3 469 703.48\$

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de payer la somme de 325 876.92\$ à Lafontaine Leclerc Inc. pour la demande de paiement no 6 concernant les travaux du lot 3-construction des bassins aérés. Le paiement de l'avenant no 1 soit la somme de 140 274.09\$ est reportée. Ces travaux seront payés à même le règlement d'emprunt no 34-10.

2011-12-354.6.3 Demande de paiement no 5 - lot no 2

Dépôt du décompte progressif no 6 par le Consortium Cima+/Roche pour les travaux du lot 2 :

-La Cie Wilfrid Allen Ltée demande de paiement no 5- lot 2 372 898.57\$

Il est proposé par monsieur Carol Jean et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de payer la somme de 372 898.57\$ à La Cie Wilfrid Allen Ltée pour la demande de paiement no 5 concernant les travaux du lot 2-aqueduc et égouts rue du Patrimoine. Ces travaux seront payés à même le règlement d'emprunt no 34-10.

2011-12-355.6.4 Entente entre Terminaux Portuaires et la Municipalité

Attendu qu'une entente de principe a été intervenue entre les représentants de Terminaux Portuaires concernant le terrain des bassins aérés et le terrain de l'ancienne usine de traitement des eaux usées;

Attendu que cette entente concernait une servitude de passage des tuyaux d'égouts sur le terrain des Terminaux Portuaires du Québec situé à l'est de l'avenue du Port;

Attendu que les représentants de Terminaux Portuaires du Québec ont accepté de remettre à la Municipalité cette portion de terrain partant de la servitude temporaire de travail et ce, jusqu'à la limite sud du terrain leur appartenant;

Attendu que cette entente était conditionnelle à la remise du terrain de l'ancienne usine de traitement des eaux usées;

Attendu que les représentants de Terminaux Portuaires du Québec ont demandé un droit d'accès au terrain situé à l'est des bassins aérés;

Attendu qu'ils ont également demandé un emplacement pour l'entreposage de la neige en période hivernale;

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte :

- d'accorder un droit de passage à Terminaux Portuaires du Québec sur le terrain situé au sud des bassins aérés pour se rendre aux terrains situés à l'est desdits bassins conditionnellement à ce que le chemin soit construit et entretenu par Terminaux Portuaires du Québec;

-d'accorder l'autorisation de transporter de la neige du côté nord –ouest des bassins aérés.

2011-12-356.6.5 Travaux entre la rue Beaulieu et la Meunerie

Dépôt de trois offres de services pour travaux à effectuer, entre la rue Beaulieu et la Meunerie, qui serviront à compléter les plans pour construction des égouts dans ce secteur par la firme d'ingénieurs-conseils SNC Lavallin.

-Parent et Ouellet, arpenteurs-géomètres : mesurage de l'emprise sur une distance d'environ 200 mètres pour un coût de 3500\$ taxes en sus.

-LCS Inc. : Localisation de la conduite d'aqueduc sur une distance de 210 mètres pour un coût de 850\$ taxes en sus.

-Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup : Étude géotechnique sur une longueur d'environ 200 mètres pour un coût total de 5070\$ taxes en sus.

Il est proposé par monsieur Carol Jean et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte les contrats suivants :

- -Parent et Ouellet, arpenteurs-géomètres : mesurage de l'emprise sur une distance d'environ 200 mètres pour un coût de 3500\$ taxes en sus.
- -LCS Inc. : Localisation de la conduite d'aqueduc sur une distance de 210 mètres pour un coût de 850\$ taxes en sus.
- -Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup : Étude géotechnique sur une longueur d'environ 200 mètres pour un coût total de 5070\$ taxes en sus.

Pour effectuer les travaux d'ajout des égouts entre la rue Beaulieu et la Meunerie.

2011-12-357.6.6 Services professionnels- lot 1

Dépôt d'une demande de budget additionnel pour le lot 1 pour les motifs suivants :

- -Surveillance additionnelle pour la correction des déficiences des ouvrages réalisés à la station de pompage no 3, 5 et à la conduite d'égout pluvial de la servitude no 5.
- -Préparation d'un rapport d'observation justifiant l'emplacement de la servitude no 1 daté du 21 avril 2011 pour renversement de la révision de la CPTAQ;

-Convocation par la CPTAQ pour rencontre publique du 30 juin dernier pour les observations et justification des travaux de la servitude no 1;

-Préparation et transmission des documents complémentaires à la CPTAQ du 2 août dernier.

Le montant des honoraires professionnels demandés pour ces services est de 3850\$ taxes en sus. La portion de la municipalité représente 426.87\$ et le solde des honoraires sont payables à 100% par le Ministère des Transports.

Il est proposé par monsieur André Guay et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte le budget additionnel au montant de 3850\$ taxes en sus présenté par le Consortium Cima+/Roche pour les travaux additionnels ci-haut mentionnés.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

2011-12-358.14 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents :

Qu'advenant 20h30 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Madeleine Lévesque, dir. gén./ sec.-trés. Ghislaine Daris, mairesse

,